

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 08 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt et un, le huit à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace Cocagne de Garidech sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

Délégués titulaires présents :

Bazus
Bonrepos Riquet
Garidech
Gauré
Gragnague
Lapeyrouse-Fosat
Lavalette
Montastruc-la-Conseillère
Montjoire
Montpitol
Paulhac
Roqueserrière
Saint-Marcel-Paulel
Saint-Pierre
Verfeil
Villariès

Brigitte GALY
Philippe SEILLES.
Christian CIERCOLES, Maryse AUGER, Vincent RICHARD, Joanna TULET.
Christian GALINIER
Daniel CALAS, Stéphanie CALAS, Amador ESPARZA.
Audrey SPITZ, Edmond VINTILLAS, Eric BRESSAND, Eric VASSAL.
André FONTES
Jean-Baptiste CAPEL, Marjorie MAUCOUARD, William LASKIER, Sandrine GRELET,
Michel ANGUILLE, Patricia CADDOZ.
Isabelle GOUSMAR, Nancy SOURBIER, Patrick GAY.
Jean-François CASALE.
Didier CUIJIVES
Thierry CASTET
Véronique RABANEL.
Pierrette JARNOLE.
Patrick PLICQUE, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES, Catherine DEBONS.
Léandre ROUMAGNAC, Jean-François LOZANO.

NOMBRE DE MEMBRES :

Nombre de conseillers en exercice :	46
Présents :	36
Nombre de votants :	44
Convocation du 30/03/2021	

Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

Gragnague
Lapeyrouse-Fosat
Lavalette
Paulhac
Paulhac
Roqueserrière
Verfeil
Verfeil

Caroline SALESSES ayant donné pouvoir à Stéphanie CALAS.
Jean-Dominique POZZO ayant donné pouvoir à André FONTES.
Corinne GONZALEZ ayant donné pouvoir à Eric BRESSAND
Nathalie THIBAUD ayant donné pouvoir à Didier CUIJIVES.
Jean-Pierre AZALBERT ayant donné pouvoir à Didier CUIJIVES.
Grégory SEGUR ayant donné pouvoir à Thierry CASTET
Aurélie SECULA ayant donné pouvoir à Catherine DEBONS
Céline ROMERO ayant donné pouvoir à Patrick PLICQUE

Délégués Titulaires Absents excusés :

Saint-Jean l'Herm
Verfeil

Eliséo BONNETON
Rose-Marie MATINEZ-FUENTE

Délégués Suppléants présents en remplacement d'un Titulaire:

Gémil

Christian LAUGER en remplacement de Jean-Noël BAUDOU

RÉSULTAT DES VOTES

DELIBERATION	TITRE	VOTE
N°2021-04-021	Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 22 Mars 2021.	Unanimité
N°2021-04-022	Créations d'emplois permanents à temps complet dans le cadre des avancements de grade	Unanimité
N°2021-04-023	Renouvellement du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme des Coteaux du Girou : Désignation de ses membres.	Unanimité
N°2021-04-024	Autorisation de signature de l'appel à projet CITEO pour l'amélioration de la collecte sélective.	Unanimité
N°2021-04-025	Modification de la commission consultative d'élaboration et de suivi du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés.	Unanimité
N°2021-04-026	Fonds de concours du syndicat Haute-Garonne Numérique.	Unanimité
N°2021-04-027	Vote du compte de gestion : Budget principal.	Unanimité
N°2021-04-028	Vote du compte-administratif : budget principal.	Unanimité
N°2021-04-029	Affectation du résultat : budget principal.	Unanimité
N°2021-04-030	Vote du budget principal.	Majorité
N°2021-04-031	Vote des taux.	Unanimité
N°2021-04-032	Vote du produit de la taxe GEMAPI.	Unanimité
N°2021-04-033	Vote du compte de gestion : Assainissement Autonome.	Unanimité
N°2021-04-034	Vote du compte-administratif : Assainissement Autonome.	Unanimité
N°2021-04-036	Vote du budget annexe : Assainissement Autonome.	Unanimité
N°2021-04-037	Vote du compte de gestion : Budget SPIC OM.	Unanimité
N°2021-04-038	Vote du compte-administratif : Budget SPIC OM.	Unanimité
N°2021-04-039	Affectation du résultat : Budget SPIC OM.	Unanimité
N°2021-04-040	Vote du budget annexe : SPIC OM.	Unanimité
N°2021-04-041	Vote du compte de gestion : Budget Annexe Office de Tourisme.	Unanimité
N°2021-04-042	Vote du compte-administratif : Budget Annexe Office de Tourisme.	Unanimité
N°2021-04-043	Affectation du résultat : Budget Annexe Office de Tourisme.	Unanimité
N°2021-04-044	Vote du budget annexe : Office de Tourisme.	Unanimité

**N°2021-04-021 : APPROBATION DU PROCES VERBAL DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 MARS 2021**

Vu le procès-verbal du Conseil Communautaire du 22 Mars 2021,

Le Conseil Communautaire, à l'Unanimité, approuve la rédaction du procès-verbal du 22 Mars 2021.

**N°2021-04-022 : CRÉATIONS D'EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET DANS
LE CADRE DES AVANCEMENTS DE GRADE.**

Deux agents titulaires de la C3G, sous réserve de l'approbation des lignes directrices de gestion par le Comité Technique du Centre de Gestion 31, peuvent bénéficier, par le biais de l'avancement à l'ancienneté d'un avancement de grade en 2021.

Pour permettre ces avancements de grade, il est proposé au Conseil Communautaire de créer à compter du 1^{er} Mai 2021, les emplois permanents suivants :

- 1 emploi de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- 1 emploi d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,

Après en avoir délibéré à l'Unanimité,

Le Conseil Communautaire décide,

- **DE CREER** un emploi permanent de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe à temps complet (35 heures hebdomadaires),
- **DE CREER** un emploi permanent d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet (35 heures hebdomadaires),
- **DE RENDRE** ces décisions effectives à compter du 1^{er} Mai 2021,
- **D'INSCRIRE** sur le budget les crédits nécessaires,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette délibération.

**N°2021-04-023 : RENOUELEMENT DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE L'OFFICE DE
TOURISME DES COTEAUX DU GIROU : DESIGNATION DE SES MEMBRES**

Arrivée de M. BAUDOU

Conformément aux statuts de l'office de tourisme des coteaux du Girou, il doit être procédé au renouvellement de la composition de son conseil d'exploitation par décision du conseil communautaire sur proposition de la commission Tourisme.

Candidatures proposées par la commission Tourisme pour siéger au titre du 1^{er} collège :

NOM	PRENOM	COMMUNE REPRESENTEE
BORGHI	Michel	Villariès
CALAS	Daniel	Gragnague
CIERCOLES	Christian	Garidech
CLAPOT	Marc	Paulhac
JARNOLE	Pierrette	Saint-Pierre
RABANEL	Véronique	Saint-Marcel-Paulel
ROMERO	Céline	Verfeil
SEILLES	Philippe	Bonrepos-Riquet

Candidatures proposées par la commission Tourisme pour siéger au titre du 2^{ème} collège :

NOM	PRENOM	COMMUNE/STRUCTURE	QUALITE
BONNEAUD	Laurence	Chambres d'hôtes - Ô Chêne de Lô	Propriétaire/gérante
CUJIVES	Didier	Comité Départemental du Tourisme	Président
LECOURT	Bruno	Association « Créatisiasmes »	Bénévole
MILLET	Véronique	PETR Pays tolosan	Vice-présidente
MONTANE DE LA ROQUE	Isabelle	Domaine de Gailhaguet	Propriétaire/gérante
RODRIGUEZ	Roselyne	Sauvegarde et Valorisation Du domaine de BONREPOS-RIQUET	Trésorière
SCHNEIDER	Dani	Gragnaguette	Propriétaire/gérant

Après en avoir délibéré à l'Unanimité, le Conseil Communautaire décide de :

- **VALIDER** la composition du conseil d'exploitation de l'office de tourisme des coteaux du girou présentée ci-dessus.
- **DONNER** pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents nécessaires à l'application de cette délibération.

**N°2021-04-024 : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'APPEL A PROJET CITEO
POUR L'AMELIORATION DE LA COLLECTE SELECTIVE.**

L'agrément CITEO propose aux collectivités de répondre à des appels à projets pour l'amélioration de la collecte sélective.

La commission "Ordures Ménagères" du 23 Mars 2021 a inscrit au budget du SPIC le remplacement de points de regroupement en bacs par des conteneurs enterrés ou semi-enterrés.

De plus, ce projet a été déclaré au contrat d'objectifs 2021 CITEO.

Ce projet peut faire l'objet d'une candidature au levier 2 "amélioration de la collecte de proximité" et au levier 3 "développement de nouvelles collectes de proximité" de la phase 4 des appels à projets de CITEO.

Après en avoir délibéré à l'Unanimité, le Conseil Communautaire :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à déposer la candidature de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou au levier 2 "amélioration de la collecte de proximité" et au levier 3 "développement de nouvelles collectes de proximité" de la phase 4 des appels à projets de CITEO.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette délibération. Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

**N°2021-04-025 : MODIFICATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE D'ELABORATION ET DE SUIVI
DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DESECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

Modification de la délibération n°2018-11-092 prise en séance du 14 novembre 2018

La Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est une instance consultative associée au PLPDMA.

Elle est sollicitée :

- lors de l'élaboration du PLPDMA
- lors des bilans annuels
- lors du bilan final du PLPDMA

Suite aux élections municipales de 2020, il est nécessaire de mettre à jour la CCES.

Lors de la Commission des Ordures Ménagères du 23 mars 2021, ses membres ont modifié la CCES et soumettent leur proposition au Conseil Communautaire.

COMPOSITION ACTUELLE	NOUVELLE COMPOSITION
Représentant la C3G	
Le Président : Daniel CALAS	Le Président : Daniel CALAS
Le Vice-président en charge des OM : Joël BOUCHE	Le Vice-président en charge des OM : Jean-Baptiste CAPEL
Le responsable du pole environnement : Benoît TRILLOU	Le responsable du pole environnement : Benoît TRILLOU
L'animatrice du PLPDMA : Laurence JENNY	L'animatrice du PLPDMA : Laurence JENNY
Représentant les communes	
Mme Martine COGNET (Roquesérière)	Mme Claire ROUBERT (Lapeyrouse-Fossat)
Isabelle GOUSMAR (Montjoire)	M Jean-Pierre CULOS (Verfeil)
Serge FAVA (Bazus)	Mme Patricia CADOZ (Montastruc)
Bernard CATTELANI (Montastruc)	M Gérard DRUILLE (Bazus)
Jean-Claude GASC (Montastruc)	M David VELA (Bonrepos)
Partenaires techniques et financiers	
ADEME Occitanie	ADEME Occitanie
Région Occitanie	Région Occitanie
DECOSSET	DECOSSET
Partenaires institutionnels	
Chambre consulaires : CCI, CMA et CA	Chambre consulaires : CCI, CMA et CA
Chambre régional de l'économie sociale et solidaire	Supprimé
ORDECO	Supprimé
Partenaires relais	
Arbres et paysages d'Autan	Arbres et paysages d'Autan
Humus et associés	Humus et associés
LEC	LEC
Coteaux 21	Lapeyrouse en transition
Pro-portion	Les jardins du Girou
ESAT Lavour	De la terre à l'esprit (Gémil)
	Les jardins de Bagnac
Eco-organismes	
Citeo	Citeo
Eco-mobilier	Eco-mobilier
ECO TLC / Re-fashion	ECO TLC / Re-fashion
Ecologic	Supprimé
Eco DDS	Eco DDS
Recylum	Supprimé
Screlec	Screlec
Eco-system	Eco-system
Société civile	

Réseau éducation citoyenne	Supprimé
France Nature Environnement	Supprimé
Zéro Waste Toulouse	Supprimé
UFC que choisir	UFC que choisir

Cette composition pourra être modifiée au fil des opportunités de partenariat et de travail jusqu'à la clôture du PLPDMA

Après en avoir délibéré à l'Unanimité, le Conseil Communautaire décide de :

- **VALIDER** la composition de la commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) du PLPDMA de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou présentée ci-dessous.

COMMISSION CONSULTATIVE D'ELABORATION ET DE SUIVI	
Représentant la C3G	
Le Président :	Daniel CALAS
Le Vice-président en charge des OM :	Jean-Baptiste CAPEL
Le responsable du pôle environnement :	Benoît TRILLOU
L'animatrice du PLPDMA :	Laurence JENNY
Représentant les communes	
Mme Claire ROUBERT (Lapeyrouse-Fossat) M Jean-Pierre CULOS (Verfeil) Mme Patricia CADOZ (Montastruc) M Gérard DRUILLE (Bazus) M David VELA (Bonrepos)	
Partenaires techniques et financiers	
ADEME Occitanie Région Occitanie DECOSET	
Partenaires institutionnels	
Chambre consulaires : CCI, CMA et CA	
Partenaires relais	
Arbres et paysages d'Autan Humus et associés LEC Lapeyrouse en transition Les jardins du Girou De la terre à l'esprit (Gémil) Les jardins de Bagnac	
Eco-organismes	
Citeo Eco-mobilier ECO TLC / Re-fashion Eco DDS Screlec Eco-system	
Société civile	
UFC que choisir	

- **DONNER** pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents nécessaires à l'application de cette délibération.

N°2021-04-026 : FONDS DE CONCOURS DU SYNDICAT HAUTE-GARONNE NUMERIQUE

En application de l'article 16.1- 8° des statuts du Syndicat Haute-Garonne Numérique, les collectivités membres participent aux dépenses d'investissement du Syndicat par le versement de fonds de concours.

Ce mode de financement est expressément prévu par l'article L 5722-11 du CGCT et réitéré à l'article 16.2 des statuts. Il nécessite des délibérations concordantes des collectivités et du Syndicat qui précisent le montant et les modalités de versement des fonds de concours.

Ces travaux sont financés par la Communauté de Communes et bénéficient de financements complémentaires de tiers publics et privés. Les travaux consistent en la réalisation d'infrastructures de communications électroniques qui permettront une montée en débit sur le réseau radio du Syndicat et sur le réseau ADSL ainsi que la réalisation du réseau de collecte départemental. Ils sont programmés entre les années 2018 et 2023.

Ces travaux vont profiter au territoire communautaire dans la mesure où ils vont amener sur ce territoire des services d'accès Internet haut débit de qualité (supérieurs à 4 mégabits / secondes et pouvant aller jusqu'à 30 mégabits).

Pour l'année 2021, cette participation s'élève à 11 719 €.

Des crédits ont été prévus au budget de la Communauté de Communes, en section d'investissement, pour le versement du fonds de concours sollicité par le syndicat.

Compte tenu de l'intérêt que présente la réalisation des travaux d'investissement sus mentionnés pour le territoire communautaire, Monsieur le Président propose de délibérer sur l'attribution de ce fonds de concours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'Unanimité décide :

-D'ATTRIBUER au Syndicat Haute-Garonne numérique un fonds de concours d'un montant de 11 719 € destiné au financement du projet ci-dessus exposé,

-DE L'IMPUTER directement en section d'investissement sur l'article 2041583 "Subventions d'équipement aux organismes publics",

-AUTORISE le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette délibération,

-DIT que les crédits nécessaires ont été prévus au budget,

N°2021-04-027 : VOTE DU COMPTE DE GESTION (BUDGET PRINCIPAL)

Le Président expose aux membres du conseil communautaire que le compte de gestion est établi par Mrs les Trésoriers HABONNEL et BEQ à la clôture de l'exercice.

Le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et de mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Communautaire en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'Unanimité :

- **Vote le compte de gestion 2020, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.**

N°2021-04-028 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF (BUDGET PRINCIPAL)

Le résultat de la section de fonctionnement présente un solde créditeur de	5 005 931,22 €
▪ Total des dépenses de Fonctionnement de l'exercice 2020 :	7 295 764,08 €
▪ Total des recettes de Fonctionnement de l'exercice 2020 :	12 301 695,30 €

Le résultat de la section d'investissement présente un solde débiteur de	-899 051,26 €
▪ Total des dépenses d'investissement de l'exercice 2020 :	4 347 915,55 €
▪ Total des recettes d'investissement de l'exercice 2020 :	3 448 864,29 €

N°2021-04-029 : AFFECTATION DU RESULTAT : BUDGET PRINCIPAL

L'Assemblée Délibérante, réunie sous la présidence de Daniel CALAS, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 le 08/04/2021,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

UN excédent de fonctionnement de :	1 366 783.23
UN excédent reporté de :	3 639 147.99
SOIT UN EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE DE	5 005 931.22
UN déficit d'investissement de :	- 899 051.26
UN excédent des restes à réaliser de :	438 013.64
SOIT un besoin de financement de :	461 037.62

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT	5 005 931.22
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	461 037.62
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	4 544 893.60

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	- 899 051.26
--	---------------------

N°2021-04-030 : VOTE DU BUDGET PRINCIPAL

Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2021.

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 5 295 195,32€

Recettes : 4 857 181,68€

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 13 097 145,66€

Recettes : 13 097 145,66€

Pour rappel, total des budgets

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 6 124 542,27 (dont 829 346,95 de RAR)

Recettes : 6 124 542,27 (dont 1 267 360,59 de RAR)

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 13 097 145,66 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 13 097 145,66 (dont 0,00 de RAR)

Monsieur CAPEL explique avoir un problème pour voter en raison des éclaircissements demandés mais qui n'ont pas été obtenus. Lors du dernier Conseil Communautaire en date du 22 Mars 2021, je me suis abstenu pour une raison d'incohérence entre le débat et la manière dont nous voyons les choses. Pour ces raisons je voterai contre.

Monsieur PLICQUE ajoute que l'ensemble des élus de Verfeil s'est abstenu car nous allons faire un projet de territoire. Il espère qu'il y aura une vraie cohésion.

22 VOIX : POUR

12 VOIX : CONTRE

- « **MONJOIRE** » Mme GOUSMAR (+ Procuration de Mme SOURBIER), M. GAY
- « **SAINT-MARCEL PAULEL** » Mme RABANEL
- « **ROQUESERIERE** » M. CASTET (+ Procuration de M. SEGUR),
- « **MONTASTRUC** » M. CAPEL, M. ANGUILLE, Mme CADOZ M. LASKIER, Mme MAUCOUARD, Mme GRELET

10 ABSTENTIONS

- « **VERFEIL** » M. CULOS, M. GARRIGUES, Mme DEBONS (+ Procuration de Mme SECULA), M. PLICQUE (+ Procuration de Mme ROMERO)
- « **BONREPOS RIQUET** » M. SEILLES
- « **LAPEYROUSE-FOSSAT** » M. VASSAL
- « **GEMIL** » M. BAUDOU
- « **MONTPITOL** » M. CASALE

N°2021-04-031 : VOTE DES TAUX.

TAXE	TAUX PROPOSE	PRODUIT CORRESPONDANT
CFE	31.01%	1 180 861
TF	4.99%	934 178
TFNB	4.24%	28 913

Les dispositions du IV de l'article 1636 B decies du CGI permet aux EPCI à FPU, s'ils n'utilisent pas en totalité leur droit à augmentation du taux de CFE fixé selon le principe de droit commun, de reporter, sur les 3 années suivantes, les augmentations de taux non retenues.

Il précise que les droits capitalisés au titre d'une année, ne peuvent être utilisés qu'au cours des trois années suivantes et que si à l'expiration du délai de 3 ans, l'EPCI n'a pas usé de droit à récupération ou ne l'a utilisé que partiellement, les droits restants tombent.

En vertu de ce qui précède, Mr le Président propose au titre de l'année 2021 :

- D'utiliser la mise en réserve pour 0.08%
- De voter un taux en 2021 de 31.01% soit 30.93% hors réserve antérieure+0.08% de réserve
- De mettre en réserve un taux de 0.91% correspondant à la différence entre le taux maximum de droit commun (31.84%) et le taux voté hors réserve antérieure (30.93%)

Le Conseil Communautaire à l'Unanimité, décide :

- **DE VOTER** les taux de taxes foncières énoncés ci-dessus

S'agissant de la CFE :

- **D'UTILISER** la mise en réserve pour 0.08%
- **DE VOTER** un taux en 2021 de 31.01% soit 30.93% hors réserve antérieure+0.08% de réserve
- **De METTRE EN RESERVE** un taux de 0.91% correspondant à la différence entre le taux maximum de droit commun (31.84%) et le taux voté hors réserve antérieure (30.93%)

N°2021-04-032 : VOTE DU PRODUIT DE LA TAXE GEMAPI.

La compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) a été transférée aux Communautés de Communes le 1^{er} janvier 2018.

Pour l'exercice de GEMAPI, la C3G adhère aux Syndicat du Bassin Hers-Girou (SBHG) et au Syndicat des Bassins Versants de Villemur sur Tarn (SIAH BVVT).

Actuellement, cette compétence est financée grâce aux recettes fiscales perçues par la C3G (TH, TNB, TFNB, CFE).

Le législateur a créé une taxe additionnelle : la taxe GEMAPI.

Pour les collectivités l'instaurant à partir de 2020, elle est répartie sur les taxes foncières (bâti et non bâti) et la cotisation foncière des entreprises.

Le produit de cette taxe est au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI **dans la limite d'un plafond fixé à 40 € par habitant.**

Les modalités de calcul de ces taux additionnels sont celles prévues à l'article 1530 bis du Code général des impôts. Le produit attendu voté est réparti par les services fiscaux sur les 3 taxes (TFB, TFNB et CFE) proportionnellement aux recettes procurées l'année N-1 à l'EPCI et à ses communes membres.

Ce produit est alors appliqué aux bases de l'année N pour obtenir les taux additionnels aux 3 taxes. Comme indiqué dans l'article 1530 bis, les bases de TFB sont diminuées des bases exonérées des organismes HLM/SEM.

Lors de la réunion de la commission « finances » du 16/09/2019, ses membres ont proposé d'instaurer la taxe GEMAPI en 2020 (délibération n° 2019-09-075 du 26/09/2019) et de fixer son montant à 50% des dépenses prévisionnelles.

La contribution de la C3G aux 2 syndicats gérant GEMAPI est budgétée à **60 000 €** pour 2021.

- Vu la délibération 2019-09-075 du 26 septembre 2019 instaurant la taxe GEMAPI
- Vu l'avis de la commission finances du 11 mars 2021, il est proposé au Conseil Communautaire de fixer le montant de la taxe GEMAPI à **30 000 €**.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré à l'Unanimité

- **FIXE** le produit de cette taxe à 30 000 € pour l'année 2021
- **DIT QUE LES CREDITS** sont inscrits au budget 2021.

N°2021-04-033 : VOTE DU COMPTE DE GESTION: ASSAINISSEMENT AUTONOME

Le Président expose aux membres du conseil communautaire que le compte de gestion est établi par Mrs les Trésoriers HABONNEL et BEQ à la clôture de l'exercice.

Le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et de mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Communautaire en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'Unanimité :

- **Vote le compte de gestion 2020, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.**

**N°2021-04-034 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF :
ASSAINISSEMENT AUTONOME**

Le Conseil Communautaire vote le compte administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

Le résultat de la **section de fonctionnement** présente un solde débiteur de : - **1 396,97 €**

- Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice 2020 : 59 668,50€
- Total des recettes de fonctionnement de l'exercice 2020 : 58 271,53€

Le résultat de la **section d'investissement** présente un solde débiteur de **0,00€**

- Total des dépenses d'investissement de l'exercice 2020 : 0,00€
- Total des recettes d'investissement de l'exercice 2020 : 0,00€

N°2021-04-035 : AFFECTATION DU RESULTAT : ASSAINISSEMENT AUTONOME

L'Assemblée Délibérante réunie sous la présidence de Daniel CALAS après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, le 08 Avril 2021 :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de : 30 091,50€
- Un excédent reporté de : 28 694,53€

Soit un déficit de fonctionnement cumulé de : 1 396,97€

- Un déficit d'investissement de : 0,00€
- Un déficit des restes à réaliser de : 0,00€

Soit un besoin de financement de : 0,00€

- **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2020 : DEFICIT	1 396,97€
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0,00€
Résultat reporté en Fonctionnement (002)	1 396,97€
Résultat d'investissement reporté (001) : DEFICIT	0,00€

N°2021-04-036: VOTE DU BUDGET ANNEXE: ASSAINISSEMENT AUTONOME

Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2021.

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 0,00€

Recettes : 0,00€

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 56 816,97€

Recettes : 56 816,97€

Pour rappel, total des budgets

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 0,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 0,00 (dont 0,00 de RAR)

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 56 816,97 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 56 816,97 (dont 0,00 de RAR)

N°2021-04-037: VOTE DU COMPTE DE GESTION:

SPICOM.

Le Président expose aux membres du conseil communautaire que le compte de gestion est établi par Mrs les Trésoriers HABONNEL et BEQ à la clôture de l'exercice.

Le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et de mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Communautaire en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré, à l'Unanimité, le Conseil Communautaire :

- **VOTE** le compte de gestion 2020 du trésorier, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

N°2021-04-038 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF :
SPICOM.

Le Conseil Communautaire vote le compte administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

Le résultat de la section de fonctionnement présente un solde créditeur de :	1 256 482,67€
▪ Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice 2020 :	2 927 702,75€
▪ Total des recettes de fonctionnement de l'exercice 2020 :	4 184 185,42€

Le résultat de la section d'investissement présente un solde débiteur de :	277 229,90€
▪ Total des dépenses d'investissement de l'exercice 2020 :	192 680,00€
▪ Total des recettes d'investissement de l'exercice 2020 :	469 909,90€

N°2021-04-039 : AFFECTATION DU RESULTAT :
SPICOM.

L'assemblée délibérante réunie sous la présidence de Daniel CALAS après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, le 08 avril 2021 :

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :

UN excédent de fonctionnement de :	3 948,74€
UN excédent reporté de :	1 252 533,93€

SOIT UN EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE DE **1 256 482,67€**

UN excédent d'investissement de :	277 229,90€
UN déficit des restes à réaliser de :	208 335,64€
SOIT un excédent de financement de :	68 894,26€

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020: EXCÉDENT	1 256 482,67€
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00€
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	1 256 482,67€

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) :	277 229,90€
EXCEDENT	

N°2021-04-040 : VOTE DU BUDGET ANNEXE: ORDURES MENAGERES

Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2020.

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 244 012,00€

Recettes : 452 347,64€

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 4 193 439,67€

Recettes : 4 193 439,67€

Pour rappel, total des budgets

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 473 112,00 (dont 229 100,00 de RAR)

Recettes : 473 112,00 (dont 20 764,36 de RAR)

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 4 193 439,67 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 4 193 439,67 (dont 0,00 de RAR)

N°2021-04-041 : VOTE DU COMPTE DE GESTION:
OFFICE DE TOURISME

Le Président expose aux membres du conseil communautaire que le compte de gestion est établi par Mrs les Trésoriers HABONNEL et BEQ à la clôture de l'exercice.

Le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et de mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Communautaire en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré, à l'Unanimité, le Conseil Communautaire :

- **VOTE** le compte de gestion 2020 du trésorier, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

N°2021-04-042 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF :
OFFICE DE TOURISME

Le Conseil Communautaire vote le compte administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

Le résultat de la section de fonctionnement présente un solde créditeur de :	9000,00€
▪ Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice 2019 :	95 319,75€
▪ Total des recettes de fonctionnement de l'exercice 2019 :	104 319,75€

Le résultat de la section d'investissement présente un solde débiteur de :	-7 130,42€
▪ Total des dépenses d'investissement de l'exercice 2019 :	12 774,54€
▪ Total des recettes d'investissement de l'exercice 2019 :	5 644,12€

N°2021-04-043 : AFFECTATION DU RESULTAT : BUDGET OFFICE DE TOURISME

L'assemblée délibérante réunie sous la présidence de Daniel CALAS après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, le 08 avril 2021 :

- Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
- Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020
- Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

UN excédent de fonctionnement de :	9000.00
UN déficit reporté de :	0.00

SOIT UN EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE DE	9000.00
--	----------------

UN déficit d'investissement de :	-7130,42
UN déficit des restes à réaliser de :	0.00
SOIT un besoin de financement de :	7 130.42

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT	9000.00
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	7 130.42
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	1 869.58

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	7 130.42
--	-----------------

N°2021-04-044: VOTE DU BUDGET ANNEXE: OFFICE DE TOURISME

Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2021.

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 18 130,42€

Recettes : 18 130,42€

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 97 496,00€

Recettes : 97 496,00€

Pour rappel, total des budgets

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 18 130,42 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 18 130,42 (dont 0,00 de RAR)

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 97 496,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 97 496,00 (dont 0,00 de RAR)

Question diverse :

Démarche d'enquête d'image et de la communication de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou auprès des administrés.

Didier CUJIVES informe que dans le cadre de la Commission Communication une enquête à destination de la population de la C3G pour mesurer son rôle, son image. L'objectif est de comprendre ce que les usagers ont comme perception de la C3G. Nous avons établi une enquête que vous avez eu en pièce-jointe avec la note de synthèse de ce Conseil. C'est surtout pour que vous ne soyez pas surpris.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.